

Fiche d'identification du standard

| Nom du standard | Espaces naturels protégés (ENP) |
|---|---|
| Description du contenu | <p>Le géostandard ENP est le résultat de la standardisation des données relatives aux espaces naturels protégés gérés dans le cadre du système d'information sur la nature et les paysages mis en place par la direction de l'eau et de la biodiversité du MEDDE.</p> <p>Excepté les sites Natura2000, le géostandard ENP a pour objet de décrire les données géographiques permettant de localiser et décrire les espaces naturels protégés créés dans le cadre de plusieurs réseaux, mis en place au niveau international ou national, dans un but général de conservation et de protection à long terme de la biodiversité.</p> <p>Les données traitées dans ce standard portent sur des espaces protégés terrestres ou marins aussi divers que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parc national • Parc naturel marin • Parc naturel régional • Réserve naturelle nationale ou régionale • Réserve biologique • Réserve de chasse et de faune sauvage • Aire de protection de biotope • Réserve de biosphère (Man and Biosphère) • Site de protection du littoral • Zone humide d'importance internationale de la convention de Ramsar • Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne • Site de conservatoire d'espaces naturels • Espace naturel sensible • Zone protégée par des conventions de mers régionales : OSPAR, Apia, Carthagène, Antarctique, Nairobi • Zone humide acquise par une agence de l'eau • Site inscrit au patrimoine mondial <p>Le géostandard ENP comporte un mécanisme de désignation des espaces naturels protégés marins.</p> |
| Thème principal | <p>Catégorie principale des informations du standard au regard de la norme ISO19115</p> <ul style="list-style-type: none"> – Biotope – Limites – Environnement |
| Lien avec un thème INSPIRE | <p>Le standard de données ENP est concerné par les spécifications du thème 9 « Sites protégés » figurant dans l'annexe I de la directive INSPIRE.</p> |
| Zone géographique d'application du standard | <p>Le géostandard ENP s'applique aux espaces protégés de métropole, des collectivités territoriales d'Outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon et des Terres australes et antarctiques françaises. L'intégration des aires marines protégées relevant de conventions de mers régionales élargit la zone d'application (Caraïbes, Pacifique Sud...).</p> |
| Objectif des données standardisées | <p>Cas d'utilisation attendus de la standardisation des espaces naturels protégés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer le socle de données commun à standardiser en regard des besoins de chaque partie prenante • Localiser les espaces assurant une protection ou une gestion du patrimoine naturel • Caractériser le niveau de protection imposé en chaque point de l'espace • Connaître les actes ou décisions régissant le statut légal d'un espace protégé • Décrire le processus de production des données géographiques se rapportant à un type d'espace (opérateur, référentiels géographiques utilisés, fréquence de mise à jour) • Faciliter les échanges informatiques de ces données entre opérateurs techniques, et avec le niveau de consolidation national représenté par le MNHN <p>Les données de ce standard ne décrivent pas le suivi des procédures administratives mises en œuvre pour créer les espaces naturels protégés. Le géostandard ENP ne s'intéresse qu'au résultat de ces procédures.</p> |
| Représentation spatiale | <p>Les données géographiques concernées sont de nature vectorielle.</p> |

| | |
|---------------------------------|--|
| Résolution, niveau de référence | <p>Compte-tenu de l'organisation du SINP, les données sur les espaces naturels protégés ont un niveau de référence suivant le type d'espace naturel protégé. Ce niveau est déterminé par le niveau administratif de l'opérateur technique identifié par le MNHN.</p> <p>La base de données nationales sur les espaces naturels protégés gérée par le MNHN désignée comme la base de référence du SINP par la direction de l'eau et de la biodiversité du MEDDE.</p> <p>La résolution des données ENP (<i>la résolution est le facteur permettant d'apprécier la densité spatiale des informations</i>) est variable. Elle dépend du référentiel géographique utilisé lors de la saisie. Il se peut que pour un même type d'espaces protégés, les données ne soient pas de même résolution, même si le processus de contrôle et certification des données va progressivement résorber ces écarts.</p> |
|---------------------------------|--|